



## Reconduction de prestation automatique sur internet

Par **francis I**, le **16/09/2009** à **11:30**

Bonjour,

Je me suis abonné pour un mois sur un site de rencontre. (une rencontre.com)

J'ai résilié cet abonnement le dernier jour de celui-ci. J'ai eu la surprise de constater sur mon relevé de ce mois un débit correspondant au mois suivant. Dans les clauses de cette société, il est stipulé "une reconduction automatique si pas de dénonciation 2 jours avant le terme"

Est-ce légal ? Que puis je faire pour que le site me rembourse ,  
merci de vos réponses.